

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	60 (1931)
Heft:	2
Rubrik:	Société des institutrices

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES SURPRISES DE LA SCIENCE

Des fraises électriques.

Pendant un quart d'heure, lisait-on dans un journal français, nous avons eu l'illusion que ce n'est plus au marché et au cours d'une saison trop limitée, que nous achèterions nos fraises, mais à l'Académie des sciences, et tous les lundis de l'année.

Sur le bureau présidentiel, M. Mangin avait déposé un panier auquel son couvercle rabattu donnait un grand air de mystère. Mais soudain, les académiciens, les vieux et les moins vieux, se groupèrent autour de ce panier, comme des gosses autour d'une sucrerie, parce que le président venait de se lever et de dire :

— Je vous ai apporté des fraises électriques.

Et l'on vit, en effet, entourées de coton, de jolies feuilles d'un vert tendre, dont les pieds portaient des fraises parfaitement saines, mûres, d'une odeur délicieuse et d'une grosseur respectable.

— Ce sont des « Héricat de Thury », expliqua M. Mangin avec simplicité.

« Ces fraises ont été obtenues *en lumière exclusivement artificielle*. Il a été utilisé deux lampes électriques à filament de tungstène, de 1,200 w., placées à 1 m. 20 au-dessus des fraisiers et animées d'un mouvement giratoire. La puissance lumineuse était de 45,000 lux par lampe.

« La maturation a été complète en 960 h., soit 40 jours ; c'est le double de la vitesse normale nécessaire au cours de l'été.

« La surface éclairée était de 4 m² 63 ; 50 pots de fraisiers par m².

« On pourra donc produire maintenant des fraises délicieuses, à sa volonté, en toute saison. »

Pour ne pas décourager les futurs pépiniéristes, l'aimable président n'insista pas sur le prix... Mais nous savons que, pour l'instant, chaque fraise électrique *revient à 125 francs*, ce qui, même avant la guerre, n'était pas à la portée de tous les grands ducs.

Pourtant M. Mangin n'hésita pas à offrir la douzaine qu'il avait apportée. M. Deslandres en eut une. Le Dr Bazy dégusta la sienne avec modération. Le professeur Vincent garda la sienne dans sa main, sans oser y toucher.

Et, de ce fait, la dégustation de ces fraises de grand luxe créait à l'Académie des sciences comme une atmosphère de grande débauche...

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunions mensuelles. — A *Fribourg*, jeudi, 15 janvier, à 2 h., au Pensionnat Sainte-Ursule.

A *Romont*, jeudi, 22 janvier, à 2 h., à l'Ecole ménagère. Séance récréative : loto.

A *Estavayer*, jeudi, 22 janvier, à 3 h., au Pensionnat du Sacré-Cœur.